

Taux de TVA dans le secteur des énergies et des déchets

Différents taux de TVA sont applicables dans le secteur des énergies et des déchets. Nous vous présentons les principaux taux dans cette fiche.

Électricité

L'abonnement pour la livraison d'électricité d'une puissance inférieure égale à 36 kilovoltampère est soumis à la TVA à 5,5 % .

L'abonnement pour la livraison d'électricité d'une puissance inférieure égale à 36 kilovoltampère est soumis à la TVA à 2,1 % .

L'abonnement pour la livraison d'électricité d'une puissance inférieure égale à 36 kilovoltampère est soumis à la TVA à 2,1 % .

Energie calorifique et fourniture de chaleur

L'abonnement pour la livraison d'énergie calorifique est soumis à la TVA à 5,5 % .

La fourniture de chaleur est également soumis à la TVA à 5,5 % lorsqu'elle est produite au moins à 50 % à partir des éléments suivants :

Biomasse

Géothermie

Énergie solaire thermique

Déchets

Énergie de récupération

L'abonnement pour la livraison d'énergie calorifique est soumis à la TVA à 2,1 % .

La fourniture de chaleur est également soumis à la TVA à 2,1 % lorsqu'elle est produite au moins à 50 % à partir des éléments suivants :

Biomasse

Géothermie

Énergie solaire thermique

Déchets

Énergie de récupération

L'abonnement pour la livraison d'énergie calorifique est soumis à la TVA à 2,1 % .

La fourniture de chaleur est également soumis à la TVA à 2,1 % lorsqu'elle est produite au moins à 50 % à partir des éléments suivants :

Biomasse

Géothermie

Énergie solaire thermique

Déchets

Énergie de récupération

Gaz naturel combustible

L'abonnement pour la livraison de gaz naturel combustible est soumis à la TVA à 5,5 % .

L'abonnement pour la livraison de gaz naturel combustible est soumis à la TVA à 2,1 % .

L'abonnement pour la livraison de gaz naturel combustible est soumis à la TVA à 2,1 % .

Collecte des déchets

Les prestations suivantes sont soumises à la TVA à 5,5 % :

Collecte séparée

Collecte en déchetterie

Tri et valorisation des déchets des ménages et des autres déchets

Les prestations de services qui permettent le bon déroulement de ces opérations sont également soumises à la TVA à 5,5 % .

Les prestations suivantes sont soumises à la TVA à 5,5 % :

Collecte séparée

Collecte en déchetterie

Tri et valorisation des déchets des ménages et des autres déchets

Les prestations de services qui permettent le bon déroulement de ces opérations sont également soumises à la TVA à 5,5 % .

Les prestations suivantes sont soumises à la TVA à 2,1 % :

Collecte séparée

Collecte en déchetterie

Tri et valorisation des déchets des ménages et des autres déchets

Les prestations de services qui permettent le bon déroulement de ces opérations sont également soumises à la TVA à 2,1 % .

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Taux applicables

- [Taux de TVA dans le secteur de l'hygiène et de la santé](#)
- [Taux de TVA sur les produits alimentaires et les boissons](#)
- [Taux de TVA pour les travaux de rénovation d'un logement](#)
- [Taux de TVA dans le secteur de l'hébergement et de l'hôtellerie](#)
- [Taux de TVA dans le secteur des loisirs \(culture, sport, etc.\)](#)
- [Taux de TVA dans les secteurs des arts et de la presse](#)
- [Taux de TVA dans le secteur agricole](#)
- [Taux de TVA dans le secteur des énergies et des déchets](#)
- [Taux de TVA applicables à la formation et à l'enseignement](#)
- [Vente en détaxe aux touristes](#)

Déclaration de la TVA

- [Déclarer et payer la TVA](#)
- [Création et dissolution d'un groupe TVA](#)
- [Franchise en base de TVA](#)
- [Déduction de la TVA sur les achats professionnels](#)
- [Autoliquidation de la TVA en cas de sous-traitance dans le BTP](#)

Commerce international et TVA

- [TVA applicable aux échanges de biens dans l'Union européenne](#)
- [TVA applicable aux échanges de prestations de services dans l'Union européenne](#)
- [Numéro de TVA intracommunautaire](#)
- [Remboursement de la TVA intracommunautaire](#)
- [Importations et exportations \(hors Union européenne\) : règles en matière de TVA](#)

**Questions –
Réponses**

- [Comment calculer un prix hors taxes à partir d'un prix toutes taxes comprises ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Taux de TVA dans les secteurs des arts et de la presse](#)
- [Taux de TVA dans le secteur de l'hygiène et de la santé](#)
- [Taux de TVA dans le secteur des loisirs \(culture, sport, etc.\)](#)
- [Taux de TVA sur les produits alimentaires et les boissons](#)
- [Taux de TVA dans le secteur de l'hébergement et de l'hôtellerie](#)
- [Taux de TVA pour les travaux de rénovation d'un logement](#)
- [Taux de TVA dans le secteur agricole](#)

**Services en
ligne**

- [Calculateur de prix hors taxe \(HT\) ou toutes taxes comprises \(TTC\)](#)
- [Téléservice](#)

**Textes de
référence**

- [Code général des impôts : articles 278-0 bis à 279 bis](#)
- [Taux de TVA en France](#)
- [Code général des impôts : articles 294 à 296 ter](#)
- [Taux de TVA en Martinique, Guadeloupe, La Réunion](#)
- [Code général des impôts : article 297](#)
- [Taux de TVA en Corse](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00